COVID-19

Particularités régionales SPU – Capitale-Nationale

À l'attention des entreprises ambulancières et du CCSC

Lundi 20 avril 2020

1. ÉTAT DE SITUATION

Bilan des éclosions

- Centre d'hébergement St-Jean-Eudes
- Manoir Duberger
- Jeffery Hale
- CHSLD Paul-Triquet
- CHSLD Le Faubourg
- RPA Manoir Courville

Bilan des cas positifs dans la région de la Capitale-Nationale



Besoin de personnel en CHSLD et RPA

Les personnes qualifiées et intéressées à soutenir les équipes en centres d'hébergement et en résidences pour aînés peuvent contacter le **1 844 220-2227**.

2. VOLET CLINIQUE

Déploiement du centre de régulation régional des SPU (CRRSPU)

Voici, ci-dessous, le lien pour visionner la deuxième capsule explicative du projet centre régional de régulation des SPU (CRRSPU) pour le triage secondaire en lien avec le plan de contingence ministériel en pièce jointe. Celle-ci vise à inclure l'ensemble des paramédics dans ce projet qui seront supportés par l'équipe de paramédics-infirmières au CCSC.

https://ciussscn.sharefile.com/d-sfd6a15f240f44bba

Voici l'horaire de présence pour l'équipe du CRRSPU pour la semaine du 20 au 26 avril :

Lundi 20/04 : 8h à 20 h
Mardi 21/04 : 8h à 20 h
Mercredi 22/04 : 8h à 20 h
Jeudi 23/04 : 8h à 20 h
Vendredi 24/04 : 8h à 16h
Samedi 25/04 : Aucune couverture
Dimanche 26/04 : Aucune couverture

Pour joindre l'équipe du CRRSPU : 418 660-0911, poste 5000

Procédure de décision clinique

Vous trouverez jointe aux particularités régionales, la procédure pour la décision clinique.

3. VOLET OPÉRATIONNEL

Centre de convalescence

À partir du 16 avril 2020, 24 heures dur 24 et 7 jours sur 7, trois étages l'Hôtel Le Concorde, du 1225, Cours du Général de Montcalm, deviendront un centre de convalescence pour les patients de 14 ans et plus avec COVID-19 positif et présentant l'une des conditions suivantes :

- Signes et symptômes légers à modérés;
- Nécessitant des soins seulement, mais étant autonome pour les situations d'aide à la vie quotidienne;
- Troubles mentaux courants, mais qui sont stables et que le patient est consentant;

Des lits de santé mentale liée à des incapacités fonctionnelles et des lits de déficience physique adaptés pour répondre aux besoins d'assistance en aide à la vie quotidienne et à la vie domestique feront également partie du centre de convalescence.

Les conditions pour transporter un patient vers le centre de convalescence sont :

- Transfert d'un patient d'un centre hospitalier vers le centre de convalescence;
- Possibilité qu'un patient soit transféré du centre de convalescence vers un centre hospitalier s'il y a exacerbation de ses signes et symptômes après son admission.

Les techniciens ambulanciers paramédics (TAP) doivent se présenter à l'entrée de l'Hôtel Le Concorde et emprunter la première porte coulissante du côté droit, direction Nord, avec identification d'une ambulance. Un agent de sécurité sera sur place pour accueillir les TAP.

Une station de désinfection avec salle de bain est disponible au sous-sol de l'hôtel pour les TAP.

Arrimage des policiers au prétriage

Lorsqu'il y a escorte policière pour les centres hospitaliers, s'assurer que le conducteur de l'auto-patrouille se présente au prétriage à l'extérieur en même temps que le conducteur de l'ambulance afin d'éviter que le patrouilleur se justifie pour aller rejoindre son collègue à l'intérieur de l'urgence.

Transport pédiatrique

Nous désirons rappeler qu'un seul parent peut accompagner l'enfant à l'urgence.

Visites interdites dans les urgences

Les techniciens ambulanciers paramédics doivent rappeler aux familles que les visites sont interdites dans les urgences suite au transport d'un membre de la famille. Il est suggéré aux familles de communiquer avec l'urgence pour prendre des nouvelles.

Particularités pour les transferts interétablissements

Pour tous les centres hospitaliers ci-dessous, lors d'un **transfert urgent**, le prétriage se fera dans le garage des ambulances et des directives seront données aux TAP pour la prise en charge.

- Hôpital de l'Enfant-Jésus;
- Hôtel-Dieu de Québec;
- Hôpital St-François-D'Assise;
- Hôpital du St-Sacrement;
- CHUL;
- IUCPQ.

Pour les transferts **non urgents**, le prétriage se fera également dans le garage des ambulances et les TAP seront accompagnés sur l'unité de soins. À l'exception de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus où l'accueil des TAP se fera par l'entrée principale et un membre du personnel identifié d'un brassard orange accompagnera les TAP sur l'unité de soins.

Pour les cas de soins intensifs (patient intubé) :

- IUCPQ : la prise en charge sera faite par l'équipe USI directement dans le garage des ambulances;
- Hôpital de l'Enfant-Jésus : l'équipe USI viendra dans le garage des ambulances en support et les TAP accompagneront ces derniers jusqu'à l'unité de soins intensifs.

Récupération des masques N95 dans les urgences

Les techniciens ambulanciers paramédics doivent indiquer seulement la date dans les masques avant de les déposer dans les boites prévues au ramassage dans les urgences du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Rappelons que pour le secteur de Québec métropolitain, le point de dépôt est le garage des ambulances à l'urgence de Chauveau.